



Compte rendu de la Formation Spécialisée du 1^e juillet 2025

*Siégeaient pour la CGT: Julien Caumon, Clémence Mollar,
Gaëtan Bourdoncle*

Ordre du jour :

- 2 – Présentation sur les travaux du hall d'accueil de Figeac
- 3 – Présentation du dispositif de la médiation interne
- 4 – Résultats de l'Observatoire interne 2025
- 5 – Suivi du budget 2025
- 6 – Fiches de signalement
- 7 – Liste des accidents de service et de trajet
- 8 – Registre hygiène, santé et sécurité
- 9 – Questions diverses.

Avant les débats, les élus ont lu la déclaration liminaire syndicale ci-dessous:

Monsieur le Président,

*En juin 2024, un accord sur la protection sociale complémentaire était signé à Bercy .
Ce régime deviendra obligatoire pour tous les agents dès le 1^{er} janvier 2026.
À l'issue de l'appel d'offre initié par Bercy, les organisations syndicales ont été
informées le 22 mai 2025 du choix unilatéral d'un opérateur néo-assurantiel à but
(très) lucratif, la société ALAN, pour couvrir les droits de plus de 134 000 actifs et de
manière facultative de 84 000 de leurs ayants-droits ainsi que 156 000 retraités et
leurs ayants-droits.*

*Créée en 2016, la société ALAN, licorne ou start-up non cotée en bourse, n'a aucun
point d'accueil physique, une expérience dans la protection sociale complémentaire
très faible, un exercice déficitaire depuis sa création, un management par
l'intelligence artificielle et une délocalisation des données Data de ses clients en
Europe, aux États-Unis et en Tunisie. Alors que notre ministère est censé
promouvoir la souveraineté économique, numérique et la lutte contre
l'optimisation fiscale, il chouchoute cet opérateur lucratif dont les capitaux sont
des fonds de pensions canadiens, des fonds souverains de Singapour, des fonds*

Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

spéculatifs américains etc...autant d'intervenants qui attendent un retour rapide sur investissements.

Pour la CGT Finances, le choix est uniquement politique, au service de la financiarisation et de la marchandisation de la santé.

L'objectif du gouvernement est de liquider la place des mutuelles de la Fonction publique basée sur les solidarités familiales et inter-générationnelles et d'ouvrir ce marché à la spéculation.

Les perdants et perdantes seront toujours les mêmes, celles et ceux qui n'auront pas les moyens de prendre en charge des cotisations de protection sociale complémentaire toujours plus lourdes parce que soumises aux lois du marché et qui au final ne pourront plus se soigner.

En choisissant ALAN par une notation que la CGT juge biaisée, inique et fautive, le ministère et le gouvernement n'appliquent pas l'accord interministériel, ni les accords ministériels qui le déclinent. C'est une déclaration de guerre au syndicalisme, à la sincérité et à la loyauté des nouvelles modalités de la négociation collective dans la Fonction Publique : quand le gouvernement signe un accord avec les syndicats, il ne peut plus faire uniquement ce qu'il veut, contre la volonté de tous les autres.

ALAN vaut paraît-il 4 milliards aujourd'hui, mais comme toute « start-up » ne vaudra peut-être plus rien demain.

Elle accumule les pertes et les dettes depuis sa création et se refinance avec des capitaux étrangers bien peu vertueux. Si cette « start-up » disparaît demain, c'est au minimum 134 000 actifs du Ministère qui se retrouve sans complémentaire santé du jour au lendemain.

Aux Finances, comme ça a été déjà le cas à l'Écologie, l'offre la moins chère, celle des mutuelles, n'empêche pas le marché alors que le Ministère croit toutes les promesses de l'entreprise lucrative et dévalorise toutes les réalisations des mutuelles en place

depuis des décennies. La qualité de service, l'accompagnement social, l'accompagnement des agents et la prévention sont toujours mieux notés pour ALAN, alors que cet acteur 100 % numérique n'a pas de présence physique dans les ministères, pas de plateforme téléphonique propre, pas de réseau de soins, et dont la prévention se fait au mieux par téléphone ou visio conférence.

Les retraités, qui souhaiteront basculer sur le contrat collectif, n'auront aucune prise en charge de l'État et leur cotisation pourra évoluer jusqu'à plus de 175% du tarif actuel !

On leur laissera bien entendu la possibilité de rester à la MGEFI, mais que restera-t-il de la mutuelle maintenant qu'elle a perdu le marché des actifs ?

Quant aux actifs, ils deviendront prisonniers du contrat collectif qui s'appliquera de force à tous les agents, sauf pour ceux qui auront la chance de pouvoir choisir le contrat de leur conjoint !

Les agents de notre Ministère ont été peu à peu dépossédés de leur travail, de leurs missions, de leurs droits et garanties, de leurs espaces de travail et maintenant de leur protection sociale complémentaire. Notre Ministère assume son choix dogmatique d'être un véritable prédateur de l'économie sociale et solidaire en écartant la mutuelle historique, la MGEFI, mais aussi la MASFIP, la MDD et la Mutuelle de l'INSEE, nos partenaires de l'action sociale au niveau départemental, acteur de prévention et soutien social avec les prêts et aides, reconnus de tous les agents.

Certes, la CGT revendique la sécurité sociale intégrale !!!

Mais, dans le système actuel, le choix des opérateurs en matière de protection sociale complémentaire et prévoyance doit répondre aux valeurs mutualistes et non à des spéculations financières! Pour la CGT Finances Publiques, il est irresponsable que ce contrat avec ALAN soit signé par le ministère.

La CGT Finances refuse qu'un tel opérateur soit chargé de la protection sociale complémentaire des agents du ministère, qu'ils soient actifs, ayant-droits ou retraités. Nous ne voulons pas que nos données concernant nos remboursements médicaux soient aux mains d'une entreprise qui attirent les convoitises d'industries privées, uniquement soucieuses de développer de nouveaux marchés. Nous ne voulons pas d'une santé pilotée par des algorithmes, par des actionnaires, par des logiques de marché. Nous défendons une protection sociale mutualiste, solidaire, non lucrative, au service de la réponse aux besoins des agents et de leurs familles.

En réponse à la liminaire, le directeur n'a pu qu'exprimer sa surprise quant à la décision d'attribution du marché et comprend les interrogations de la CGT.

Il évoque également son départ sans pouvoir nous donner sa nouvelle affectation tant que celle-ci ne sera pas publiée.

Présentation sur les travaux du hall d'accueil de Figeac

La direction locale a obtenu une enveloppe financière afin d'effectuer des travaux de modification de l'accueil du CFP de Figeac.

Un 1^{er} projet a été proposé aux agents de Figeac qui ont suggéré des modifications substantielles. Le projet amendé a été porté par la Direction et a finalement été accepté. Les travaux devraient démarrer fin décembre avec une échéance prévue pour la campagne déclarative 2026. Il est présent en même temps les travaux de réfection de la façade du bâtiment.

Ces travaux vont générer un déplacement de l'accueil dans un algeco ainsi que le déplacement des agents. La possibilité de télétravail sera étendue, la règle restant le pragmatisme.

Le passage à l'étage s'effectuera par la porte de secours, ce qui va nécessiter quelques travaux et beaucoup de vigilance, surtout en temps de froid.

Il reste à définir un plan de prévention.

Le projet prévoit également un déplacement des agents de la DDT, leur bureau étant incorporé dans le nouveau plan d'accueil.

L'ISST Philippe Renda suggère que la direction profite des travaux pour désamianter définitivement le rez de chaussée. Il explique que le site de Figeac fait partie des points noirs identifiés au niveau national.

Il note également que les objectifs initiaux de désamiantage ont été un peu perdus de vue, essentiellement pour des questions financières.

C'est d'ailleurs cette raison qui est évoquée par la direction pour limiter le désamiantage à la seule zone de travaux.

La direction profite également de cette présentation pour évoquer l'installation de la vidéosurveillance sur le parking dont le principe a été validé.

Présentation du dispositif de la médiation interne

Suite à une longue série de signalements, visite de la FS, intervention des élus du personnel pointant des dysfonctionnements et des tensions au sein du CCpros de Cahors, la direction a décidé de faire appel à la médiation interne de la DGFIP.

Nous avons eu droit à la présentation du dispositif et de sa mise en oeuvre par Stéphanie Salen, responsable de la médiation interne à la DGFIP.

Celle-ci, accompagnée d'une 2^e intervenante, doit effectuer une présentation le 8 septembre 2025 directement sur le site. Une déconnexion de 100% des effectifs est prévue à cette occasion.

Le 12 septembre, elles restent sur place afin d'organiser les rencontres individuelles et des groupes de travail. A partir du 8 octobre, des représentants de chaque groupe de travail doivent effectuer une mise en commun.

Dans la semaine du 18 novembre, le plan d'action sera présenté en plénière à l'ensemble des agents du service.

Le 21 novembre, une restitution sera effectuée auprès de la direction en présence de représentants volontaires du service.

Les représentants du personnel seront également associés (de loin) lors des prochaines Formations Spécialisées.

Un retour d'expérience devrait s'effectuer à l'issu d'un délai non encore déterminé.

Nous n'avons pas d'a priori négatif sur ce dispositif. Cependant, nous craignons que l'exercice reste limité car il ne remet pas en cause le pilotage national des centres de contact ni l'utilisation de l'application de traçage BALI.

Nous espérons également que les agents profiteront de cet instant pour s'exprimer véritablement .

Résultats de l'Observatoire interne 2025

La direction se satisfait d'un fort taux de participation dans le Lot : 203 agents soit 67%. Les chiffres semblent plus positifs par rapport à l'année dernière mais comme nous l'avons souligné, le moral est toujours meilleur quand la direction ne nous pond pas une nouvelle réforme ou application calamiteuse (GMBI en 2023).

33% des répondants lotois se déclarent "désabusés", 26% des agents se déclarent inquiets ou fatigués, contre 7% !!!!! se déclarant heureux.

59% estiment que la direction n'évolue pas dans le bon sens et 49% que le rythme du changement est trop rapide.

Egalement dans la liste des chiffres notables : 56 % des agents sont pessimistes quant à leur avenir à la DGFIP.

Les résultats de l'observatoire marquent clairement le ras le bol des agents de la DGFIP quant aux réformes, aux conditions de travail ...

Alors que la DG prétend vouloir rendre la DGFIP attractive, elle ferait sans doute bien de se demander comment conserver les agents travaillant déjà pour elle.

En revanche, les agents restent attachés à leur propre service et à son organisation (67% estiment que le fonctionnement est efficace et 74% estiment que le service délivré aux usagers est de bonne qualité).

Les outils collaboratifs sont majoritairement acceptés à 65%.

Enfin le télétravail reste apprécié à 58% .

Suivi du budget 2025

La question se pose de ne proposer que tous les deux ans la formation Centaure au regard de l'augmentation du coût (3420€) . Cette année, 12 agents se sont inscrits sur 15 places disponibles.

En revanche, le montant initial de 4980€ prévu pour la formation "maniement des extincteurs" a été revu à la baisse par le changement de prestataire (3600€).

Il est prévu une participation de la FS pour des travaux de climatisation à la Paierie départementale à hauteur de 10000€. Les représentants du personnel ont accepté dans l'intérêt des agents, au risque d'un nouveau report.

Fiches de signalement

Il y a eu 3 déclarations SignalFIP depuis avril 2025(17 depuis le 1^e janvier 2024).

2 incidents avec des usagers (SIP de Figeac et CCpros) et un incident entre un agent et son supérieur.

Dans le 2^e cas, la direction estime que la situation est provisoirement résolue car les 2 protagonistes sont installés dans des bureaux séparés. Cependant, cette "stratégie de l'évitement" n'a rien réglé sur les problèmes de fond du service en question en terme de management rigide voire consignes absurdes.

Liste des accidents de service et de trajet

Pas d'accident depuis mars 2025.

Registre hygiène, santé et sécurité

- porte d'accès au parking de la Paierie départementale et chaudière
Réparation de la porte le 24/03/2025 et chaudière réparée en juin 2025.

- radiateur en panne au SGC de Figeac
intervention le 25 mars 2025

- demande de gel désinfectant pour les toilettes du 1^e étage du CFP de Cahors.
Mise à disposition le 11 avril 2025.

A cette occasion, il a été souligné de graves problèmes de propreté liés à des comportements individuels inacceptables dans la vie en collectivité.

Questions diverses

A l'occasion de ce pic de canicule, nous avons demandé un état des lieux des points noirs du département.

Deux services sont identifiés : la Paierie départementale et le SGC de Cahors.

Des travaux doivent être engagés mais les problèmes se seront véritablement résolus que pour l'été 2026.

Nous avons demandé à la direction de prévenir les agents lors de vigilance orage et de demander aux chefs de service du pragmatisme afin d'autoriser des départs anticipés.

Des agents nous ont signalés des problèmes de sécurité concernant les permanences de Vayrac et Sousceyrac, où ils pouvaient se retrouver isolés.

Concernant Sousceyrac, le problème semble résolu avec un changement de lieu.

Pour Vayrac, des discussions sont en cours avec Cauvaldor.

Nous nous sommes inquiétés de la réforme du Pôle de Contrôle et d'Expertise (PCE) suivant la note du 15 mai 2025.

La mise en oeuvre dépend de chaque département. La réflexion semble déjà bien engagée avec un effet prévu au 1^{er} janvier 2026 pour les missions transférées hors département.

La mission expertise semble dévolue au SIE de Cahors.

La programmation du contrôle fiscal a vocation à être transférée à la Dircofi, qui devrait également récupérer le contrôle fiscal externe.

Concernant la programmation dépendant de l'événementiel, la note ne l'évoque pas et devrait dépendre du bon vouloir de la direction locale.

La direction promet que les 4 inspecteurs concernés ne devraient pas être forcés de quitter le département.

Il faut rappeler qu'à la DGFIP, on ne force personne, on invite fortement!

Le directeur a également souligné la qualité de travail de ce service. Nous lui avons rétorqué qu'il était donc dommage de casser un outil qui fonctionne bien.